



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CHEM/GE.1/1999/5
2 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'INDUSTRIE
CHIMIQUE

Deuxième session, 28-30 avril 1999
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR
LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET
DE L'ENTREPRISE QUI ONT UNE INCIDENCE SUR
LES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS**

**Programme de développement de l'entreprise :
ses effets sur les activités du Groupe spécial
d'experts de l'industrie chimique**

Note du secrétariat

Introduction

1. La CEE ayant été restructurée en 1997, le Groupe de travail de l'industrie chimique a été supprimé et ses responsabilités relatives aux activités consacrées à l'industrie chimique transférées au *Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise* nouvellement créé sous l'autorité de la Division du commerce de la CEE. Les détails relatifs aux transferts, aux aménagements budgétaires et à la distribution des ressources ont été esquissés dans le plan d'action de la CEE (E/ECE/1347, janvier 1997), tel qu'il a été approuvé par la Commission à sa réunion annuelle en avril 1997 (E/ECE/1355).

2. Après cette restructuration, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a créé le *Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique* (ECE/TRADE/214), doté de ressources réduites par rapport à l'ex-Groupe de travail de l'industrie chimique, avec un mandat renouvelable de deux ans à compter de sa première session en avril 1998 (TRADE/CHEM/GE.1/1998/6). Le programme de travail du Groupe spécial d'experts est défini et supervisé par le Comité pour le développement du commerce de l'industrie et de l'entreprise, après avis de la session annuelle du Groupe spécial d'experts. L'ex-Groupe de travail rendait compte directement à la Commission; le nouveau Groupe spécial d'experts rend compte au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, qui à son tour rend compte à la Commission.

3. Le secrétariat du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique a été intégré à la *Section du développement des entreprises* récemment créée dans le cadre de la *Division du commerce*. Cette section comprend aussi le secrétariat du Groupe spécial d'experts de l'acier et un nouveau secrétariat qui élabore les programmes de développement de l'entreprise. Ce dernier ne dispose pas pour le moment d'un organe gouvernemental auquel il doit rendre compte, mais un tel organe pourrait être créé prochainement.

Effet de ces changements sur le programme de travail dans le secteur de l'industrie chimique

4. Avant la restructuration de la CEE, le secrétariat qui traitait de l'industrie chimique disposait de trois postes d'administrateur (deux financés par le budget ordinaire et un par des ressources extrabudgétaires) ainsi que d'un poste de secrétaire plus environ les deux tiers du temps d'un assistant de statistiques. Le secrétariat actuel dispose aujourd'hui d'environ 80 % d'un poste d'administrateur, 80 % d'un poste de secrétaire et d'environ deux postes d'assistant de statistiques à mi-temps. Ainsi le personnel d'administrateurs représente à peu près le quart du personnel précédent, le service de secrétariat est quelque peu réduit, mais le soutien statistique s'est légèrement accru.

5. Le mandat du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique tel que défini par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a été modifié par rapport à celui de l'ex-Groupe de travail de l'industrie chimique pour tenir compte d'une nouvelle approche du développement de l'entreprise et de l'industrie. Cette approche doit être moins sectorielle, mais préserver les compétences existantes au sein du secrétariat et le réseau de contacts extérieurs qui avait été développé au cours des 25 années d'existence du programme de l'industrie chimique.

6. Pour répondre aux besoins énoncés par le plan d'action et le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, le programme de travail du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique a été réorganisé et intégré, avec celui du Groupe spécial d'experts de l'acier, dans un programme intitulé *Compétitivité des industries de base*, avec trois sous-programmes. Dans la même section du développement des entreprises et parallèlement au programme des industries de base, un programme consacré au *développement de l'esprit de l'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME)* a également été créé. Cette organisation est représentée

schématiquement sur le diagramme joint; d'autres renseignements seront disponibles après la prochaine session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (juin 1999), dans le document TRADE/1999/10, si le Comité approuve ce document.

7. Pour la plupart, les activités de l'ex-Groupe de travail de l'industrie chimique sont préservées, mais on rencontrera des difficultés pour utiliser les ressources en vue d'atteindre tous les objectifs, et certaines activités n'ont malheureusement pas fait l'objet de toute l'attention qu'elles méritaient. On constate aussi une réorientation vers le développement de l'entreprise et une rationalisation visant à accroître l'efficacité de certaines activités.

8. La restructuration s'est traduite par plusieurs changements concrets :

- Il a été créé une *équipe spéciale des statistiques du secteur chimique* qui a fait de nombreuses propositions en vue de réorganiser la base de données des statistiques de l'industrie chimique. Cette base de données a été réorganisée et est aujourd'hui nettement plus efficace. Par ailleurs, le Bulletin annuel du commerce des produits chimiques a cessé de paraître.
- On a accordé moins d'importance au *projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental*. Le rapport de situation demandé par les délégations n'a pas encore été établi, mais il est prévu qu'il doit paraître avant la fin de 1999.
- Le *Répertoire des produits chimiques et des fabricants de ces produits* est en cours de publication avec le concours d'un éditeur extérieur. Le secrétariat a déjà apporté une contribution importante à cette publication, mais il aurait pu faire davantage.
- La publication de la *Revue annuelle de l'industrie chimique* a été avancée d'environ six mois (elle était normalement distribuée à la session d'octobre de l'ex-Groupe de travail, et il est maintenant prévu qu'elle paraisse pour la session d'avril du Groupe spécial d'experts) mais elle risque de ne pas être achevée pour la présente session annuelle.
- Il n'a pas été organisé d'autre voyage d'étude, bien que le secrétariat soit prêt à accepter des propositions tendant à organiser de tels voyages qui donnent une excellente image d'une industrie nationale et fournissent des leçons concrètes sur le terrain aux pays dont les industries ont besoin de conseils.

9. **En dépit d'une base de ressources réduite, le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique peut encore accepter de nouvelles propositions et il les accueillera favorablement.** Un nouveau séminaire ou une nouvelle étude, par exemple, pourrait encore être accepté pour l'an 2000. Il est prévu de consacrer des efforts accrus en particulier au projet pilote; d'autres propositions devraient être examinées à la session annuelle en 1999.

10. En ce qui concerne les activités intersectorielles, le secrétariat propose d'organiser, conjointement avec le Groupe de travail de l'harmonisation des politiques de normalisation (Groupe de travail 6) de la Division du commerce, un atelier consacré à la promotion des systèmes de gestion environnementale d'ISO 14000 dans l'industrie chimique des pays en transition. Le choix de l'industrie chimique pour cet atelier représente une première étape et un modèle pour présenter le système à d'autres secteurs industriels. Le Groupe spécial d'experts sera saisi d'un document décrivant plus en détail cette proposition. Une autre proposition est fondée sur un projet éventuel associé à l'activité de développement de l'esprit d'entreprise et des PME, destiné à encourager la création, le développement et l'utilisation de services de consultants environnementaux fournis par de grands groupements industriels chimiques et sidérurgiques (combinats).

PROGRAMME INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE	
COMPÉTITIVITÉ DANS LES INDUSTRIES DE BASE	ESPRIT D'ENTREPRISE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)
Développement durable Nettoyage de sites pollués (projet pilote) et Répertoire Législation applicable à l'industrie chimique (CHEMLEX) Centre régional de gestion environnementale Séminaire sur la décontamination Ferraille radioactive	Meilleures pratiques actuelles concernant le développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises Économie numérique et programme de services commerciaux Développement de l'entreprise grâce à Internet Centre de diffusion des meilleures pratiques/enseignements Réseau commercial de services d'accessibilité
Restructuration et privatisation Obstacles à la restructuration/sureffectifs Structure de la consommation d'acier Voyages d'étude	Restructuration du tissu des entreprises Zone de développement des entreprises : technopoles/parcs d'entreprises Concept pilote : services de consultants dans le domaine environnemental Incubateurs d'entreprises créés par des établissements sidérurgiques
Statistiques et services d'information concernant le marché Revue annuelle de l'industrie chimique Revue annuelle du marché de l'acier Étude sur la ferraille Répertoire des produits chimiques et de leurs fabricants Bulletins des statistiques de l'acier	Promotion des PME* Statistiques sur les PME Séminaires/ateliers (esprit d'entreprise et incubateurs) Coopération avec les organisations internationales et les groupes sous-régionaux Missions consultatives régionales

* Activités menées principalement dans le cadre de l'Unité de coordination pour les activités opérationnelles/Conseiller régional.
